

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 95 (1944)
Heft: 4

Artikel: Exploitation et surexploitation
Autor: Grivaz, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exploitation et surexploitation

Le comité de la *Société vaudoise de sylviculture*, soucieux de l'après-guerre pour l'économie forestière, a mis cette question des exploitations à l'ordre du jour de son assemblée générale annuelle, de février dernier. Nous l'en félicitons, ainsi que le conférencier, M. Gut, inspecteur forestier, qui a su exposer ce sujet de façon claire et vivante.

Toutes les grandes organisations s'occupent avec intérêt de l'avenir.

En ce qui concerne la sylviculture, la *Société forestière suisse* étudie, depuis plus de trois ans, les possibilités d'adapter la législation fédérale sur les forêts à la production forestière et à la sylviculture en général.

Cette même Société, d'accord avec l'*Association suisse d'économie forestière*, a adressé récemment une requête au Conseil fédéral pour qu'il soit adjoint à la commission d'experts nommée par le Département fédéral de justice et police — commission chargée d'étudier l'après-guerre en ce qui concerne l'agriculture — une sous-commission forestière qui serait chargée des mêmes études en ce qui concerne la sylviculture.

Il était donc du devoir de la Société vaudoise de sylviculture d'apporter sa contribution à ces travaux.

Parmi les différentes thèses soulevées par M. Gut, lors de son exposé, nous avons reçu la tâche d'en traiter les premières relatives aux exploitations et surexploitations.

C'est un domaine qui donne de l'inquiétude.

Il en donne plus particulièrement dans le canton de *Vaud*, où l'effort du Service des forêts s'est concentré de tout temps sur un point plus particulièrement : amener la forêt à son état normal. Alors que, dans quelques cantons, on a cherché à réaliser le maximum d'accroissement avec le minimum de matériel sur pied, on a, dans le canton de Vaud, toujours cherché à constituer le maximum de matériel sur pied, tant que ce matériel maximum ne nuit pas à l'accroissement.

En effet, en 1906 déjà, puis en 1920 et en 1938 encore, les différentes instructions élaborées à ces dates, relatives à l'établissement et à la revision des aménagements des forêts publiques dans le canton de Vaud, sont précises à ce sujet. Toutes elles insistent

sur une action marquée en faveur de la capitalisation. Le capital forestier y est considéré non pas comme une valeur spéculative, mais comme un placement d'épargne. Le matériel sur pied doit être aussi fort que possible, tout en restant compatible avec son plus grand accroissement et un état varié de la forêt. Ce n'est qu'à ces conditions que la production sera la plus forte. D'après ces instructions, tant que la forêt n'est pas normalement constituée, les résultats des calculs d'accroissement ne peuvent être utilisés qu'avec la plus grande prudence.

Un service forestier doit être d'essence conservatrice *en sylviculture*.

Le canton de Vaud s'acheminait donc bien lentement, il est vrai, car la forêt pousse très lentement, vers un état forestier normal qui dans une cinquantaine d'années aurait certainement été atteint.

Mais après les cyclones de 1935, qui ont abattu plus de 200.000 m³ dans nos forêts, une fois les coupes normales de l'année réalisées, voilà le fléau de l'économie de guerre qui se fait sentir durement.

La forêt vaudoise n'est pas si riche en matériel que le profane le conçoit. Si en montagne, dans le Jura et dans les Alpes, des peuplements paraissent denses et peuvent être réalisés en partie, il faut songer aussi aux difficultés d'exploitation et de vidange de ces régions. Ce n'est pas au cours d'une course de montagne ou d'une partie de chasse que l'on peut juger de la densité de nos boisés. L'idée d'une forêt inépuisable s'implante trop chez quelques-uns.

Les forêts du plateau, les forêts basses du Jura, les forêts des régions des Alpes plus ou moins facilement accessibles, s'éclaircissent; elles s'anémient. Le capital est entamé fortement.

Au départ déjà, nos forêts n'accusaient pas un matériel sur pied suffisant.

D'une statistique fédérale, établie pour servir de base aux contingents à imposer aux cantons, nous relevons qu'en 1941 le matériel sur pied était de 13.620.000 m³, volume inventorié dans les forêts publiques vaudoises. Ce volume, correspondant à une surface aménagée de 58.250 ha., donne un matériel moyen à l'hectare de 235 m³ seulement. En admettant ce même matériel à l'hectare pour la forêt privée d'une surface de 22.000 ha. de futaie, nous

obtenons un matériel de bois sur pied de 5,5 millions pour cette catégorie de forêt.

Nous aurions donc un volume total de bois sur pied de 18 à 20 millions de mètres cubes, au maximum.

Si l'on songe qu'un matériel normal moyen devrait être de 300 à 350 m³ à l'hectare, nous avons donc un déficit approximatif, au départ en 1941, de 6 à 8 millions de mètres cubes, puisque nous devrions avoir 26 millions de mètres cubes sur pied.

C'est dire que nos surexploitations actuelles, qui se montent aujourd'hui à près d'un million de mètres cubes — et elles ne sont pas terminées — sont une hypothèque sur l'avenir.

Mais dans quel domaine cette hypothèque n'est-elle pas prise aujourd'hui, que ce soit chez le contribuable ou ailleurs ?

C'est la loi de l'économie de guerre.

M. Gut, lors de sa conférence, a donné des chiffres intéressants concernant les exploitations par hectare, au cours de différentes périodes, pour l'ensemble du pays et pour notre canton.

Pendant les années 1907 à 1913, il a été réalisé en moyenne, en Suisse, 4,3 m³ à l'hectare dans les forêts domaniales et 3,2 m³ à l'hectare dans les forêts communales. Les possibilités étant alors respectivement de 4,0 et 2,8 m³ à l'hectare, à ce moment il y a déjà eu surexploitation.

Pendant la guerre de 1914 à 1918, 4,8 m³ à l'hectare ont été exploités dans les forêts domaniales et 3,4 m³ dans les forêts communales, ce qui donne une surexploitation de 200.000 m³ par an, soit de 1 million de mètres cubes au total pour la période.

Il est intéressant de relever que les exploitations ont été plus fortes encore en 1919, soit après la guerre : 6,1 m³ pour les forêts domaniales contre 4,8 m³ pendant la guerre et 4,1 m³ contre 3,4 m³ dans les forêts communales.

Ces faits se renouvelleront-ils après la guerre actuelle ?

Puis vient la période 1935—1939 avec une surexploitation de 1,3 m³ de plus que la possibilité, ayant pour cause principale le cyclone de 1935.

Pendant les années 1940 à 1942, le volume exploité a été de 7,0 m³ à l'hectare dans les forêts domaniales et de 4,9 m³ dans les forêts communales, ce qui donne une surexploitation de 2,1 m³ à l'hectare en moyenne ou de 2 millions de mètres cubes par an. En admettant pour 1943 et 1944 des coupes du même montant, on

arrivera à une surexploitation en Suisse, à fin 1944, de près de 10 millions de mètres cubes de bois depuis le début de la guerre actuelle.

Au 1^{er} janvier 1939, le disponible des forêts publiques vaudoises était de 144.749 m³ (2,5 m³ à l'hectare), le volume de la possibilité étant de 207.719 m³ (3,6 m³ à l'hectare). Au début de la période actuelle d'économie de guerre, les possibilités d'exploitation étaient déjà diminuées, puisque seulement 67 % d'une coupe normale étaient disponibles.

Et, malgré cette situation, les exploitations ont été poussées à leur maximum; il a en effet été surexploité, à ce jour, un volume de plus de 300 % de celui de la possibilité.

La forêt privée a aussi apporté son tribut au ravitaillement du pays avec beaucoup de bonne volonté, malgré toutes les difficultés d'exploitation et de transport rencontrées et malgré des prix du bois de feu insuffisants; alors que la moyenne annuelle de l'exploitation des forêts privées vaudoises était de 55.000 m³ environ (2,5 m³ à l'hectare) avant guerre, ces forêts ont fourni, en 1942, 140.696 m³ (6,4 m³ à l'hectare) et, en 1943, 124.215 m³ (5,7 m³ à l'hectare).

Toutes ces exploitations correspondent à une réalisation supplémentaire de 15 m³ à l'hectare, soit à une surexploitation qui atteindra, à fin 1944, 1.350.000 m³.

Si l'on compare ces chiffres aux données connues pour l'ensemble de la Suisse, on peut constater que le canton de Vaud a réalisé 0,7 m³ par hectare dans les forêts domaniales et 1,5 m³ dans les forêts communales de plus que la moyenne annuelle, ce qui veut dire que nombre de cantons n'ont pas exploité dans la même proportion.

Toutes ces constatations permettent de se rendre compte que la période que nous traversons cause des dommages à la forêt.

Elles montrent combien, chaque année, une prudence plus grande s'impose. Elle s'impose d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que les forêts des Alpes vaudoises, dans lesquelles se trouvent 25 % du volume sur pied total du canton, ont un rôle de protection à remplir, dont le service forestier a la responsabilité. Ce rôle doit être maintenu, ce qui limite dans ces régions les possibilités de coupe et surtout de surexploitation.

Le canton de Vaud ne pourra plus continuer longtemps en-

core des exploitations au rythme actuel, car le capital forestier ne peut se reconstituer qu'avec un seul facteur, *le temps*. Il faut un siècle pour faire un arbre.

Il le pourra d'autant moins que du fait d'un défrichement imposé par les autorités fédérales, de 1400 ha., la production forestière est devenue nécessairement réduite.

Pour l'exercice en cours, il a été envisagé une diminution de production du bois de service. Par contre, il ne peut être question de restreindre la production des bois de feu, cet assortiment étant absolument indispensable à la vie du pays et à la santé de notre peuple. Tout l'effort tendra à satisfaire à cette exigence; mais il faut prévoir l'avenir, car nul ne sait ce qu'il nous réserve et combien de temps durera encore l'économie de guerre.

L'époque d'après-guerre amènera certainement un très grand besoin en bois. La nécessité de reconstruire est évidente.

Et comme ce n'est pas seulement chez nous que la situation de l'économie forestière et du bois est dans une situation déficitaire — elle est la même dans le monde entier et, en particulier, pour le continent européen — il faut prévoir des possibilités d'exportation.

L'Allemagne seule a surexploité, de 1934 à 1942, plus de 200 millions de mètres cubes de bois. Les abatages y atteignent cette année 80 millions de mètres cubes. La Suède, en 1943, a exploité 60 millions de mètres cubes (32 millions en 1932). La situation est encore plus mauvaise en Angleterre et en Italie, pays déjà très pauvres en bois. Quant à la Finlande, la Norvège, la Slovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie, les exploitations y sont annuellement, comme chez nous, de l'ordre de grandeur de 200 %.

Partout on surexploite.

Quand toutes choses seront revenues dans l'ordre, l'inventaire des massifs forestiers sera à faire; de nouvelles possibilités permettant la reconstitution du capital seront à établir.

Ce seront les tâches futures des services forestiers.

Les exploitations dans le canton de Vaud (465 000 m³ en 1940; 485.700 m³ en 1941; 585.900 m³ en 1942 et 560.000 m³ en 1943) devront être considérablement réduites.

C'est alors que les fonds de réserve forestiers créés actuellement seront mis à contribution.

Mais c'est là un autre domaine, qui sera exposé dans le prochain cahier du « Journal forestier ».

F. Grivaz.